

DEPARTEMENT DE LA MOSELLE

**COMMUNE DE
VITRY-SUR-ORNE**

**PLAN LOCAL D'URBANISME
(P.L.U)**

10 – ANNEXES SANITAIRES

PRESCRIPTION	16 Avril 1973
DERNIERE MISE A JOUR	4 Novembre 1997
APPROBATION DERNIERE MODIFICATION	27 Octobre 2004
APPROBATION DERNIERE REVISION	7 décembre 2006

ASSAINISSEMENT

1. INTRODUCTION

La commune de VITRY-SUR-ORNE assure le service d'assainissement de ses 2 332 habitants. La gestion du service a été confiée à la Compagnie Général des Eaux par contrat en date du 1/11/2003. Dans le cadre de ce contrat, la Compagnie Générale des Eaux assure les prestations de Réseau, Gestion clientèle. C'est l'agence de FLORANGE, localisée 3, rue des Fontainiers, BP 8073, 57190 FLORANGE, qui est le délégataire.

2. SITUATION ACTUELLE (2005)

Les eaux usées sont épurées par la station du SIAVO à RICHEMONT.

Le SIAVO a engagé, en 2003, la réalisation d'une étude diagnostic portant sur :

- les charges de pollution traitées à l'usine de dépollution syndicale en provenance de chaque commune adhérente et donc les taux de raccordement
- les apports d'eaux claires parasites de chaque commune adhérente

Cette étude permettra ensuite de définir les travaux à réaliser afin de diminuer l'introduction des eaux claires parasites dans les réseaux d'assainissement.

L'étude finale a été présentée en 2004 par le SIAVO. Un programme de travaux est à établir.

3. DISPOSITIONS GENERALES

Commune de VITRY SUR ORNE **Plan de zonage**

Observations de la Compagnie Générale des Eaux fermière du réseau d'assainissement communal et syndical.

3.1. Collecte des eaux pluviales et usées des zones 1AU et 1AUX.

Zone A : au nord-est de la commune le long de la route départementale 54 EN direction de GANDRANGE

La zone sera à desservir en système séparatif :

Les eaux usées pourront être rejetées en gravitaire dans le collecteur existant de la rue des fleurs.

Les eaux pluviales prétraitées par débourbeur et séparateur d'hydrocarbures pourraient être raccordées en gravitaire sur le collecteur d'eaux pluviales de la départementale qui rejoint l'Orne via un bassin de rétention existant d'une capacité de 1700m³.

En l'absence de document d'étude démontrant la capacité des ouvrages existants à accepter des débits supplémentaires d'eaux pluviales générés par le projet d'urbanisation, le principe suivant sera adopté : Le débit maximal rejeté par la zone considérée après urbanisation dans les ouvrages existants lors d'un événement pluvieux de période de retour décennal, sera limité au moyen d'un ou plusieurs ouvrages de rétention au débit rejeté par la zone considérée , débit rejeté par l'emprise du projet dans sa situation actuelle lors d'un événement pluvieux de période de retour annuel.

Zone B : à l'ouest de la commune, le long de la rue Jean Burger.

La zone sera à desservir en système séparatif :

Les eaux usées pourront être rejetées en gravitaire dans le collecteur existant de la rue Jean Burger.

Les eaux pluviales prétraitées par débourbeur et séparateur d'hydrocarbures pourraient être raccordées sur l'exutoire du déversoir d'orage situé à l'intersection de la rue Jean Burger avec le chemin qui rejoint la Mairie.

En l'absence de document d'étude démontrant la capacité des ouvrages existants à accepter les débits supplémentaires d'eaux pluviales générés par le projet d'urbanisation, le principe suivant sera adopté : Le débit maximal rejeté par la zone considérée après urbanisation dans les ouvrages existants lors d'un événement pluvieux de période de retour décennal, sera limité au moyen d'un ou plusieurs ouvrages de rétention au débit rejeté par la zone considérée débit rejeté par l'emprise du projet dans sa situation actuelle lors d'un événement pluvieux de période de retour annuel.

Zone C : au sud-ouest de la commune le long de la rue du Docteur MAURIN.

La zone sera à desservir en système séparatif :

Les eaux usées pourront être rejetées en gravitaire dans le collecteur unitaire existant de la rue du Docteur MAURIN.

Les eaux pluviales prétraitées par débourbeur et séparateur d'hydrocarbures pourraient être raccordées en gravitaire sur le collecteur d'eaux pluviales qui longent puis traverse la rue du Docteur Morin avant de rejoindre l'Orne.

En l'absence de document d'étude démontrant la capacité des ouvrages existants à accepter les débits supplémentaires d'eaux pluviales générés par le projet d'urbanisation, le principe suivant sera adopté : Le débit maximal rejeté par la zone considérée après urbanisation dans les ouvrages existants lors d'un événement

pluvieux de période de retour décennal, sera limité au moyen d'un ou plusieurs ouvrages de rétention au débit rejeté par la zone considérée débit rejeté par l'emprise du projet dans sa situation actuelle lors d'un événement pluvieux de période de retour annuel.

3. 2. Traitement des eaux usées :

Les eaux usées des zones à urbaniser seront acheminées via les réseaux communaux puis via le collecteur intercommunal longeant l'Orne à la station d'épuration du Syndicat d'assainissement de la Vallée de l'Orne implantée sur la Commune de RICHEMONT sur le site de l'usine MITTAL STEEL.

Cette station conforme aux normes européennes dispose d'une capacité de 70000 équivalents-habitants. Selon le dernier recensement la population desservie s'élève à 56000 habitants. La pollution moyenne actuellement mesurée avoisine 40000 équivalents-habitants. La station est donc en mesure d'accepter une large augmentation de la population desservie.

Cependant toute implantation de zone d'activités artisanales ou industrielles devra faire l'objet d'une étude d'impact spécifique.

EAU POTABLE

SCHEMA DE DISTRIBUTION ACTUELLE :

La commune de VITRY SUR ORNE est alimentée actuellement en eau par différents réseaux :

- 1) Cité de Vallange
Conduite DN125mm piquée sur une conduite de DN300mm à Gandrange alimentée par le réservoir de Vitry/haut.
- 2) Route de Thionville
Conduite DN150mm alimentée par le réservoir de Malancourt .
- 3) Rue Jean Jaurès – rue Jean Burger et environs
Conduite de DN100mm alimentée par captage.
- 4) Lotissements les Coteaux et les Vignes et annexe Beuvange
Conduite DN300mm alimentée par le réservoir de Clouange.

AMENAGEMENTS FUTURS PREVUS :

Zone 2AU route de Thionville

Secteur à alimenter par une conduite raccordée sur le réseau existant DN150mm.
Débit inférieur à 60 m³/h pour la défense incendie.

Zone 1AU et 1AUX rue Aragon

A alimenter par conduite existante DN100mm.

Présence de 3 conduites existantes DN150-200-300mm venant des réservoirs et alimentant les communes de Gandrange-Richemont-Vitry-Amnéville (servitude à prévoir).

Zone 1AUX – 1AU – 2AU rue du Dr Maurin

Secteur à alimenter par des conduites raccordées sur le réseau existant DN150mm alimentant Clouange et Vitry.

Zone UC Zac Jean Burger

Secteur à alimenter par une conduite raccordée sur les réseaux existants : DN125mm rue Jean Jaurès – DN100mm rue Jean Burger – DN125mm rue Marlier.

Zone 1AU rues Jean Moulin – Jean Burger

Présence d'une conduite existante DN300mm liaison réservoirs de Clouange – Vitry (à prévoir servitude).

Une nouvelle conduite alimentant ce secteur pourra être raccordée sur la DN300mm avec la pose d'un réducteur de pression général.

DECHETS SOLIDES

SITUATIONS ACTUELLE ET FUTURE

Le ramassage des ordures ménagères de la Commune de VITRY-SUR-ORNE est pris en charge par la Communauté de Communes du Pays Orne – Moselle (C.C.P.O.M)

Dans la notion d'ordures ménagères, il est entendu également le tri – sélectif.

Un calendrier par secteur (nombre : 2) a été mis en place sur la Commune pour le tri - sélectif, la fréquence et les jours de ramassage varient donc d'un quartier à l'autre. D'une manière générale, il y a un ramassage hebdomadaire pour les ordures ménagères et pour le tri – sélectif.

Les ordures extra – ménagères ne font plus l'objet d'un ramassage particulier compte tenu de la présence d'une déchetterie au lieudit « Moulin neuf » sur le territoire communal.

Les ordures ménagères sont traitées par la société SITA sur le site de MONTOIS – LA – MONTAGNE autorisé par Arrêté Préfectoral en date du 18 MAI 1977.